Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260507-D057_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le trente avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, MEHA Roxanne, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Membres excusés : SEBILLET-DUBRULLE Marine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 7 mai 2026

Délibération n° 57 : Budget principal - Affectation définitive du résultat 2025

Vu la délibération n° 15 du 26 février 2026 relative à la reprise anticipée des rélutats de l'année 2025 du budget principal ;

Vu la délibération n° 56 du 7 mai 2026 relative à l'approbation du compte financier unique 2025 ;

Conformément aux règles de la comptabilité publique M57, il y a lieu d'affecter le résultat de façon définitive.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	324 691,67 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	324 691,67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	261 915,69 €
Besoin de financement	174 439,35 €
Affectation partielle du résultat en section de fonctionnement (RF 002)	**100 000,00 €**
Affectation partielle du résultat en section d'investissement (RI 1068)	**224 691,67 €**

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, soit 324 691,67 €, comme suit :

  Section de fonctionnement :
  Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 100 000,00 €

  Section d'investissement :
  Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 224 691,67 €

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 12/05/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Joël CASSOU DIT MAISONNAVE